

9 janvier 2012

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de l'approbation du budget de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La commission des arts et de la culture s'est réunie les 31 mars et 14 avril 2011, sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Consuelo Frauenfelder, qu'elle en soit remerciée.

Un commissaire radical votera le budget pour plusieurs raisons. Il constate les mesures prises, notamment pour l'informatique, la meilleure gestion et les investissements. Le rapport de M. Segond permettra de réfléchir au futur statut de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Un commissaire libéral remarque que le chamboulement durant la première saison a conduit à un déficit désastreux, qui a pu en partie être épongé. Le Grand Théâtre commence à avoir une vitesse de croisière qui lui permet une meilleure tenue comptable. L'effort accru doit être salué afin de recourir à des partenaires privés, le commissaire se déclare tout à fait en phase avec ce projet de budget.

Un commissaire socialiste a une observation sur la structure de la fondation et se demande si cette dernière n'est pas purement parasitaire, puisqu'elle coûte cher et ralentit les prises de décisions, qui doivent passer au conseil de fondation, puis au Grand Conseil. En outre, il se déclare prêt à voter le budget, à la condition d'intégrer la garantie de déficit dans la subvention de fonctionnement.

Un commissaire Vert est satisfait du processus de municipalisation, qui permet une plus grande égalité de traitement. Le Grand Théâtre demeure malgré tout fragile, notamment du fait de ce million versatile. Il irait donc dans le sens du commissaire socialiste pour demander que cet artifice comptable soit éliminé. Son groupe est ainsi en faveur de l'intégration de ce million dans le budget régulier du Grand Théâtre. De plus il déplore la non-participation de l'Etat et de certaines communes, et relève enfin que Grand Théâtre s'est popularisé, avec des billets au même prix qu'une place de cinéma.

Un commissaire démocrate-chrétien est très heureux d'entendre les partis gouvernementaux approuver le budget du Grand Théâtre et reconnaître les améliorations. Le Parti démocrate-chrétien se réjouit de constater une harmonisation dans le statut du personnel et pense que le Conseil municipal a une responsabilité dans la stabilisation de cette institution. Le Grand Théâtre doit continuer de s'ouvrir au plus grand nombre, ce qui passe également par l'éducation. Le Parti démocrate-chrétien approuvera donc le budget, car il juge important que cette

institution rayonne et est également prêt à s'engager dans un questionnement de fond concernant le statut des fondations.

Un commissaire d'A gauche toute! se déclare satisfait de la municipalisation du Grand Théâtre, mais remarque que les communes pourraient faire un effort supplémentaire. Il s'abstiendra cependant, puisque son groupe marque des réticences sur la politique du Grand Théâtre, mais votera l'amendement proposé par M. Holenweg.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a deux remarques liminaires. La première concerne la municipalisation des postes, qui n'est qu'un juste retour à la légalité qui avait été détournée à la fin des années 1990 sous l'impulsion du président du conseil de fondation, M. Bruno de Preux. Quant à la question de fond concernant l'existence de la fondation, il rappelle que ce système permet de solliciter d'autres ressources financières, que la gestion directe ne pourrait obtenir. Enfin, le commissaire déplore la difficulté d'insérer l'opéra dans une société, puisqu'il représente toujours pour certains un genre créé pour une élite, argument suffisant à lui couper les ailes. Il rappelle cependant que sans le Grand Théâtre, l'OSR n'est plus viable dans sa forme actuelle, puisque c'est l'OSR qui fixe le nombre de musiciens supplémentaires alors que c'est bien le Grand Théâtre qui les paie. Il mentionne encore que les frais d'exploitation ont continué à grimper et il maintient qu'il manque aujourd'hui 2 à 2,5 millions dans la subvention. Le commissaire de l'Union démocratique du centre approuvera ce budget, mais pense que la subvention de la Ville devrait être à la hauteur des frais généraux du Grand Théâtre. Il partage le souhait d'intégrer la subvention de déficit au budget. Enfin, il souligne que si les communes donnent 2,5 millions, l'Etat ne paye pas la moitié de l'orchestre.

Un commissaire démocrate-chrétien rejoint le commissaire de l'Union démocratique du centre sur le fait qu'il serait dommage de faire du Grand Théâtre l'objet continu d'une lutte des classes, alors qu'il s'agit d'une institution au rayonnement international et qu'il est de la responsabilité du Conseil municipal de la soutenir.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que M. Mugny a mandaté M. Segond afin de réfléchir sur l'avenir structurel du Grand Théâtre, mais que si le Grand Théâtre devient autonome, le Conseil municipal n'aura plus rien à dire.

Vote:

Vote de l'amendement suivant à l'article unique: «Le budget (...) est approuvé, sous réserve d'intégrer à la subvention ordinaire la garantie de déficit d'un million inscrite au budget 2012 de la Ville de Genève.»

Cet amendement est adopté par 8 oui (2 UDC, 1 AGT, 2 DC, 3 Ve) et 2 abstentions (1 L, 1 R).

La proposition PR-857 ainsi amendée est acceptée par 9 oui (2 UDC, 2 LR, 2 DC, 3 Ve) et 1 abstention (AGT).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2011-2012 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé, sous réserve d'intégrer à la subvention ordinaire la garantie de déficit d'un million inscrite au budget 2012 de la Ville de Genève.